

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HANVEC  
SEANCE DU 3 MARS 2016**

Le trois mars deux mille seize, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme **Marie Claude MORVAN**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme **MORVAN** Marie-Claude, Maire, Mme **BIZIEN** Jacqueline, **MM LE GUEN** Raymond et **CYRILLE** Yves, Adjoint, **MM LAGADEC** Yves, **GUILLOU** Philippe, **BALCON** Bruno, **BARGAIN** Bruno (à partir de la délibération n°2016-05), **BICKERTON** David, **HERRY** Bruno, et Mmes **PELE** Michelle, **JOUAN** Valérie, **DELESCAUT** Alexandra, **LE MINEUR** Isabelle (à partir de la délibération 2016-09) et **SIMON** Christine.

**ABSENTS** : M. **BARGAIN** Bruno qui a donné procuration à M. **CYRILLE** Yves (jusqu'à la délibération n°2016-04 inclus), Mme **LHULLIER** Marta qui a donné procuration à Mme **PELE** Michelle, Mme **BODERE** Alabina Marina qui a donné procuration à M. **GUILLOU** Philippe, Mme **LE MINEUR** Isabelle qui a donné procuration à **BALCON** Bruno (jusqu'à la délibération n°2016-08 inclus), Mme **MARION** Anne qui a donné procuration à Mme **SIMON** Christine et M. **BERTIN** Erwan.

**Retrait de deux points figurant à l'ordre du jour**

Madame le Maire indique au conseil ne pas avoir suffisamment d'éléments pour présenter deux points figurant à l'ordre du jour de la séance, à savoir :

- Délibération portant l'acquisition d'un terrain situé au lieu-dit Mescam Huella
- Délibération relative à la désaffectation et l'aliénation d'une portion de chemin rural au lieu-dit Mescam Huella : lancement de l'enquête publique

Le conseil autorise Madame le Maire à retirer ces points et à les présenter ultérieurement.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune des séances.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Désigne **Mme Alexandra DELESCAUT** secrétaire de la présente séance.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2015**

Le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 12 décembre 2015 est soumis à l'approbation des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Approuve le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2015.  
Les conseillers présents sont invités à signer le procès-verbal

**2016-01 FIXATION DU TAUX DES TAXES**

Madame le Maire propose de reconduire le taux des taxes pour l'année 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation : 16,93%
- Taxe foncière (bâti) : 17,91%
- Taxe foncière (non bâti) : 35,42%

Le Conseil municipal

Vu l'avis de la Commission des finances

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de reconduire le taux des taxes pour l'année 2016 comme présenté ci-dessus.

**2016-02 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET PRINCIPAL**

Madame le Maire a présenté le compte administratif 2015 du budget principal qui s'établit ainsi :

<b>Fonctionnement</b>			
<b>DEPENSES</b>			
	<b>CHAPITRES</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	462 550 €	342 466,53 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	599 860 €	587 612,57 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	17 500 €	15 383,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	142 441 €	111 255,08 €
66	CHARGES FINANCIERES	55 100 €	52 164,76 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 300 €	0,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	7 000 €	0,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	8 500 €	12 457,27 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	164 694 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 460 945,00 €</b>	<b>1 121 339,21 €</b>
<b>RECETTES</b>			
	<b>CHAPITRES</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 000 €	29 553,63 €
070	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	147 945 €	156 247,59 €
73	IMPOTS ET TAXES	807 000 €	842 310,63 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	496 500 €	527 493,52 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 000 €	12 682,04 €
76	PRODUITS FINANCIERS	0 €	6,29 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500 €	15 028,17 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0 €	950,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 460 945,00 €</b>	<b>1 584 271,87 €</b>

**SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE 462 932,66 €**

<b>Investissement</b>
-----------------------

DEPENSES					
CHAPITRES				PREVISIONS	REALISATIONS
OP	EXTENSIONS	RENFORCEMENT	ET	15 000 €	0,00 €
	ENFOUISSEMENT DES RESEAUX				
OP	ECOLE PUBLIQUE			27 500 €	25 656,31 €
OP	EGLISE			55 000 €	0,00 €
OP	GARDERIE			17 050 €	16 752,20 €
OP	MAIRIE			25 350 €	22 961,10 €
OP	BIBLIOTHEQUE			5 500 €	0,00 €
OP	RESTAURANT SCOLAIRE			17 250 €	16 741,06 €
OP	GROSSES REPARATIONS VOIRIE			163 600 €	13 042,61 €
OP	TERRAIN DES SPORTS			2 000 €	0,00 €
OP	AMENAGEMENT CENTRE-BOURG			436 000 €	6 084,00 €
OP	SALLE MULTIFONCTIONS			128 000 €	102 206,08 €
OP	PLAN LOCAL D'URBANISME			21 000 €	0,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			35 000 €	2 676,14 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			35 100 €	35 029,56 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			150 000 €	141 244,54 €
020	DEPENSES IMPREVUES			26 634,12 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 159 984,12 €</b>	<b>382 393,60 €</b>

RECETTES			
CHAPITRES		PREVISIONS	REALISATIONS
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		164 694 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		159 306 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		164 000 €
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		362 851,65 €
27	AVANCES REMBOURSABLES		11 450 €
040	OPERATIONS D'ORDRE		8 500 €
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		289 182,47 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 159 984,12 €</b>	<b>997 463,13 €</b>

**SOIT UN EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE 615 069,53 €**

<b><u>SOIT UN RESULTAT TOTAL DE 1 078 002,19 €</u></b>
--

Hors de la présence de Madame le Maire, Madame Jacqueline Bizien, Première Adjointe soumet au vote le compte administratif présenté ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

14 voix pour

3 abstentions

- Approuve le compte administratif 2015 du budget principal

**2016-03 COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET PRINCIPAL**

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de Daoulas et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des finances

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- Décide d'approuver le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

### **2016-04 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015**

Madame le Maire propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2015 à la section d'investissement du budget primitif 2016, soit la somme de 462 932,66 €.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- Décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2015 à la section d'investissement du budget primitif 2016, soit la somme de 462 932,66 €.

### **2016-05 BUDGET PRIMITIF 2016**

**Monsieur Bruno BARGAIN** est arrivé durant l'étude du budget primitif 2016 et a pris part au vote de celui-ci.

Madame le Maire a présenté le budget primitif 2016 du budget principal qui s'établit ainsi :

<b>Fonctionnement</b>			
<b>DEPENSES</b>			
	<b>CHAPITRES</b>	<b>PREVISIONS 2015</b>	<b>PREVISIONS 2016</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	462 550 €	476 850 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	599 860 €	660 600 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	17 500 €	25 500 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	142 441 €	135 491 €
66	CHARGES FINANCIERES	55 100 €	48 200 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 300 €	3 300 €
022	DEPENSES IMPREVUES	7 000 €	7 000 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	8 500 €	8 500 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	164 694 €	159 104 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 460 945,00 €</b>	<b>1 524 545 €</b>

<b>RECETTES</b>			
	<b>CHAPITRES</b>	<b>PREVISIONS 2015</b>	<b>PREVISIONS 2016</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 000 €	25 000 €
070	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	147 945 €	150 045 €
73	IMPOTS ET TAXES	807 000 €	833 000 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	496 500 €	493 500 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 000 €	7 000 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500 €	0 €
042	OPERATIONS D'ORDRE (TRAVAUX REGIE)	0 €	16 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 460 945,00 €</b>	<b>1 524 545 €</b>

<b>Investissement</b>					
<b>DEPENSES</b>					
<b>CHAPITRES</b>				<b>PREVISIONS 2015</b>	<b>PREVISIONS 2016</b>
OP	EXTENSIONS	RENFORCEMENT	ET	15 000 €	90 000 €
	ENFOUISSEMENT DES RESEAUX				
OP	ECOLE PUBLIQUE			27 500 €	36 000 €
OP	EGLISE			55 000 €	60 000 €
OP	GARDERIE			17 050 €	13 400 €
OP	MAIRIE			25 350 €	28 676 €
OP	BIBLIOTHEQUE			5 500 €	2 300 €
OP	RESTAURANT SCOLAIRE			17 250 €	9 250 €
OP	GROSSES REPARATIONS VOIRIE			163 600 €	384 725 €
OP	SALLE POLYVALENTE			0 €	19 000 €
OP	TERRAIN DES SPORTS			2 000 €	14 000 €
OP	AMENAGEMENT CENTRE-BOURG			436 000 €	416 210 €
OP	SALLE MULTIFONCTIONS			128 000 €	17 804 €
OP	SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES				15 000 €
OP	LOCAL DES ANCIENS				15 000 €
OP	PLAN LOCAL D'URBANISME			21 000 €	0,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			35 000 €	64 401 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			35 100 €	0 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			150 000 €	130 000 €
020	DEPENSES IMPREVUES			26 634,12 €	13 259,19 €
040	OPERATIONS D'ORDRE (TRAVAUX REGIE)				16 000 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				1 435,20 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 159 984,12 €</b>	<b>1 346 460,39 €</b>

<b>RECETTES</b>					
<b>CHAPITRES</b>				<b>PREVISIONS 2015</b>	<b>PREVISIONS 2016</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT			164 694 €	159 104 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			159 306 €	54 419 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			164 000 €	45 000 €
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT			362 851,65 €	462 932,66 €
27	AVANCES REMBOURSABLES			11 450 €	0 €
040	OPERATIONS D'ORDRE (AMORTISSEMENTS)			8 500 €	8 500 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				1 435,20 €
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT			289 182,47 €	615 069,53 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 159 984,12 €</b>	<b>1 346 460,39 €</b>

Le conseil municipal  
Vu l'avis de la commission des finances  
Après en avoir délibéré  
15 voix pour  
3 abstentions

**2016-06 RESTAURATION DES CLOCHES DE L'EGLISE : APPROBATION DU PROJET, VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET SIGNATURE DU MARCHE**

Madame le Maire indique que le contrôle périodique effectué dans le cadre de la maintenance des cloches de notre église a permis de déceler un important défaut de la structure (forte dégradation au niveau du cerveau) sur la cloche n°1. Par mesure d'urgence, la commune a fait procéder à la dépose de cette cloche, entreposée actuellement à l'intérieur de l'Eglise.

Par ailleurs, la cloche n°2 laisse apparaître également des traces de détérioration. Celle-ci est toujours dans le clocher de l'Eglise.

Au regard de l'aide technique que la commune a pu obtenir auprès d'un expert campanaire du Ministère de la Culture, il en ressort que la meilleure solution technique consiste à refondre les deux cloches de l'Eglise, c'est-à-dire de créer de nouvelles cloches possédant les mêmes caractéristiques que les cloches actuelles tout en améliorant leur musicalité (aujourd'hui dissonantes), dans le respect de la conservation du patrimoine.

De cette manière :

- La bélière métallique à l'origine du désordre sur les deux cloches n'est pas conservée une durée de vie de plusieurs décennies est garantie
- Les deux cloches étant dissonantes entre elles, la refonte permet de retrouver une bonne musicalité

La refonte des cloches étant un évènement important dans une commune, il semble intéressant de créer autour de cette opération un évènement rare dans la vie paroissiale et communale en associant la population et en mettant en place une dynamique de dons. A ce titre, la commune pourrait prendre attache auprès de la Fondation du Patrimoine et lancer une souscription publique.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de restauration des 2 cloches de l'église	37 500 € HT	Région (20%) :	7 500 €
		Département (20 %) :	7 500 €
		Autofinancement :	22 500 €
		Souscription publique	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le projet de restauration des deux cloches de l'Eglise tel que présenté
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2016
- De valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- D'autoriser Madame le Maire à signer le marché de travaux à venir avec l'entreprise qui remettra l'offre la mieux-disante.
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des potentiels financeurs (Région Bretagne, Département du Finistère et Fondation du Patrimoine)
- D'autoriser Madame le Maire à lancer une souscription publique par le biais de la Fondation du Patrimoine et à signer tous les documents s'y rapportant

### **2016-07 REAMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG TRANCHE 1 : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTION**

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 19 juin 2015, le conseil municipal a validé le projet d'aménagement du centre-bourg (tranche 1) ainsi que le plan de financement correspondant dans lequel seul le Département du Finistère est explicitement cité comme financeur potentiel. Or, de nouveaux financeurs ont été identifiés. Il est donc nécessaire de modifier le plan de financement qui est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Schéma directeur aménagement du bourg (étude globale d'aménagement)	10 000 € HT	Subvention Région Bretagne (déjà perçue dans le cadre du schéma directeur)	9 013,50 €
Mission SDEF*	12 025 €	Participation Conseil départemental (travaux RD n°47)	20 000 €
TRAVAUX Tranche 1*	238 000 € HT	Subvention Département (contrat de territoire) « patrimoine et cadre de vie »	40 000 €
TRAVAUX Tr 1 Réseaux	70 025 € HT	Subvention Région Bretagne (contrat de partenariat)	51 005 €
ECLAIRAGE PUBLIC (reste à charge)	56 615 €	Subvention Etat DETR	90 000 €
ACHAT DE PLANTATIONS* (travaux en régie / fourniture)	5 000 € HT	Subvention Etat Fonds de soutien à l'investissement local	90 000 €
Dépenses imprévues	30 000 € HT	Autofinancement	121 646,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>421 665 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>421 665 € HT</b>

\* dépenses subventionnables au titre du contrat de partenariat (Région Bretagne)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des potentiels financeurs suivants : Région Bretagne dans le cadre du contrat de partenariat, Département du Finistère dans le cadre du contrat de territoire, Etat dans le cadre de la DETR et du fonds de soutien à l'investissement local.

### **2016-08 SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES : LANCEMENT DE LA PROCEDURE**

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Cyrille afin de présenter ce point. Il indique que le schéma directeur de gestion des eaux pluviales devient l'outil réglementaire permettant aux collectivités de se conformer aux exigences légales en matière de gestion des eaux pluviales et que cette obligation remonte à l'année 2006.

Le schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Elorn, approuvé par arrêté préfectoral en date du 15 juin 2010 stipule que les communes doivent adopter leur propre schéma directeur.

Les schémas directeurs doivent tenir compte à la fois des enjeux quantitatifs (nécessité de tamponnage pour limiter les risques d'inondation) et qualitatifs (nécessité de collecte, stockage et traitement pour limiter les risques de pollutions bactériologiques et micropolluants).

Le schéma directeur devra être intégré au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Actuellement, il n'existe pas de plan de récolement des eaux pluviales sur la commune. Les services techniques ont procédé aux relevés topographiques. Il convient donc de lancer l'étude

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Etude	12 500 € HT	Département du Finistère (40%) :	5 000 €
		Agence de l'eau (40%) :	5 000 €
		Autofinancement (20%) :	2 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 500 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 500 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'autoriser le lancement d'une étude de réalisation du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016
- Solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau, du Conseil départemental du Finistère, et de tout autre organisme financeurs
- Autoriser Madame le maire à signer tout document y afférant.

#### **2016-09 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « AR REDADEG A DI DA DI »**

**Madame Isabelle LE MINEUR** est arrivée durant l'étude du point et a pris part au vote.

Madame le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association « ar Redadeg a di da di » à l'occasion de la Redadeg 2016, une course pour la langue bretonne qui passera sur la commune le jeudi 5 mai vers 9h50. Cette course permet de valoriser la commune et son patrimoine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ en faveur de l'association « Ar Redadeg a da di »
- Décide de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2016

#### **2016-10 REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : POURSUITE DE LA PROCEDURE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS**

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 7 novembre 2014, la commune a décidé de prescrire la révision de son plan local d'urbanisme (PLU), approuvé le 26 juin 2007. Toutefois, la poursuite de cette procédure ne relève plus aujourd'hui de notre compétence. En effet, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas (CCPLD) a accepté, par délibération du 26 juin 2015, le transfert de la compétence PLU au 1<sup>er</sup> décembre 2015. C'est pourquoi, afin que la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas puisse élaborer son PLU intercommunal et donc poursuivre et achever la procédure en cours dans notre commune, il appartient à notre conseil municipal de délibérer pour donner son accord.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas à poursuivre et achever procédure de révision de notre PLU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'autoriser la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas à poursuivre et achever la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de notre commune.
- Charge Madame le Maire d'en informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas

### **2016-11 RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES SUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE**

Madame le Maire indique au conseil que la commission d'Évaluation des Charges Transférées s'est tenue le 26 novembre 2015 au sujet du transfert de compétence plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. Madame le Maire informe le conseil que le transfert de cette compétence n'emporte aucun transfert de charges des communes vers la Communauté.

Elle ajoute que la commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable quant au transfert de compétence plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

### **2016-12 PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATIONS DU TEMPS DE TRAVAIL**

Madame le Maire indique au conseil que dans le cadre du départ en retraite en juillet 2015 d'un agent polyvalent de la collectivité, de nouvelles heures de travail ont été confiées à deux agents depuis septembre 2015.

Par ailleurs, au regard de l'évolution des missions affectées au poste de chargé de communication/responsable de la médiathèque, la charge de travail de ce poste a augmenté.

Aussi, il est proposé de modifier la durée du temps de travail de l'emploi suivant à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 :

- Poste d'agent polyvalent : passage de 32,5/35<sup>ème</sup> à 35/35<sup>ème</sup> soit à temps complet

La modification du temps de travail de ce poste n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL des fonctionnaires concernés.

Ensuite, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service des deux postes ci-dessous. Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi, pour chacun des postes, car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Aussi, il est proposé de modifier la durée du temps de travail des deux emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 :

- Poste d'animateur : passage de 26/35<sup>ème</sup> à 30/35<sup>ème</sup>
- Poste de chargé de communication/responsable de la médiathèque : passage de 25/35<sup>ème</sup> à 32/35<sup>ème</sup>

Lors du conseil municipal suivant, il conviendra de supprimer les postes actuels, après saisine du comité technique qui siège au Centre de gestion du Finistère.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les modifications du temps de travail des agents comme présenté ci-dessus
- Autorise Madame le Maire à effectuer les démarches auprès du Centre de Gestion du Finistère ainsi que toutes les caisses concernées.

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ces modifications.

**2016-13 CONSULTATION PUBLIQUE / INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION D'UN ELEVAGE DE VACHES LAITIÈRES ET DE BOVINS VIANDE AUX LIEUX-DITS KERANGUINAL ET GUERN EMERY A IRVILLAC ET RUNGEN A LE TREHOU, PRESENTE PAR LA SCEA DE TRAONNEVEZEC**

Madame le Maire indique que la préfecture a organisé une consultation publique du 15 février au 17 mars 2016 sur la demande d'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la SCEA de TRAONNEVEZEC en vue de procéder à la restructuration et à l'extension d'un élevage de vaches laitières et de bovins viande aux lieux-dits Keranguinal et Guern Emery à IRVILLAC et Runguen à LE TREHOU.

Madame le Maire rappelle que le dossier est consultable en mairie. La commission agriculture s'est réunie le 19 février 2016. Elle détaille les effectifs avant et après projet.

Catégories	Effectifs autorisés		Extension	Effectifs après projet
	SCEA DE TRAONNEVEZEC	SARL DU VERN		
Vaches laitières	118	85	47	250
Vaches allaitantes			50	50
Génisses 0-1 an	40	30	55	125
Génisses 1-2 ans	40	25	60	125
Génisses + 2 ans	12	15	13	40
Bovins viande 0-1 an	0	5	95	100
Bovins viande 1-2 ans	0	10	80	90
Bovins mâles > 2 ans	0		3	3

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal doit émettre un avis quant à ce projet. Afin de se prononcer, plus du tiers des conseillers municipaux ont sollicité un vote à bulletin secret.

Défavorable : 16

Favorable : 2

- Le conseil municipal émet un avis défavorable quant au projet de restructuration et d'extension d'un élevage de vaches laitières et de bovins viande aux lieux-dits Keranguinal et Guern Emery à Irvillac et Runguen à le Tréhou, présenté par la SCEA de Traonnevezec.

**2016-14 CONSULTATION PUBLIQUE / INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION D'UN ELEVAGE DE PORCS AU LIEU-DIT KERDADIC A IRVILLAC, PRESENTE PAR LA SCEA DE KERDADIC**

La préfecture a organisé une consultation publique du 25 janvier au 21 février 2016 sur la demande d'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la SCEA de KERDADIC pour la restructuration et l'extension d'un élevage de porcs au lieu-dit « Kerdadic » à IRVILLAC.

Madame le Maire indique que le dossier est consultable en mairie. La commission agriculture s'est réunie le 19 février 2016.

Cette société exploite actuellement un élevage de porcs de 921 AE. Les effectifs autorisés sont les suivants :

Site	Effectifs actuels	Total Animaux Equivalents (AE)
Reproducteurs	90	270
Post-sevrage	0	0
Porcs à l'engrais	651	651
<b>Total</b>	<b>741</b>	<b>921</b>

L'évolution globale des effectifs porcs de l'élevage est donnée au tableau suivant :

Catégories	Effectifs actuels	Effectifs sollicités	Effectifs projetés
Reproducteurs	90	-90	0
Post-sevrage	0	0	0
Porcs à l'engraissement	651	855	1506
<b>Total Animaux Equivalents</b>	<b>921</b>	<b>585</b>	<b>1506</b>

Après projet, la SCEA de KERDADIC comprendra 1 506 AE.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal doit émettre un avis quant à ce projet. Afin de se prononcer, plus du tiers des conseillers municipaux ont sollicité un vote à bulletin secret.

Défavorable : 17

Favorable : 1

- Le conseil municipal émet un avis défavorable quant au projet de restructuration et d'extension d'un élevage de porcs au lieu-dit Kerdadic à Irvillac présenté par la SCEA de Kerdadic.

### **MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE**

Madame le Maire fait lecture d'une motion de soutien en faveur de l'agriculture et qui émane de l'Association des Maires du Finistère : « Face à la crise majeure que vivent les agriculteurs depuis des mois, particulièrement marquée dans les filières de l'élevage, l'association des maires et présidents d'EPCI du Finistère (AMF 29) souhaite rappeler sa profonde inquiétude pour le devenir de ce secteur économique clé pour la Bretagne, et témoigner de son soutien aux producteurs en grande difficulté économique et sociale.

Pour les élus locaux, la seule issue est une mobilisation urgente et collective de tous, dans le respect de l'intérêt général, et sans débordements de violence. Nous ne referons pas l'histoire de l'agriculture bretonne : les raisons et responsabilités de cette crise sont connues et il nous faut aujourd'hui avancer ensemble.

Avec quelles perspectives ?  
 Celle de voir la fixation de prix permettant aux agriculteurs de vivre de leur travail.  
 Celle d'un réexamen des charges fiscales, sociales et environnementales qui pèsent sur les exploitations agricoles françaises, bien plus lourdement que sur nos voisins européens.  
 Celle d'un arrêt de la surenchère réglementaire vécue par les producteurs comme intenable, voire harcelante.  
 Celle d'une réflexion urgente sur la question de la traçabilité de la production, cette mention d'origine sur les produits frais ou transformés qui permettrait aux consommateurs de soutenir leur Région.  
 Celle de ne pas voir s'écrouler toute une filière entraînant derrière elle des milliers d'emplois induits.

Au pied du mur en ce début 2016, les propositions en réponse à toutes ces questions doivent être structurelles et garantir l'avenir de nos territoires ruraux, mais dans l'immédiat, la détresse des exploitations les plus

touchées doit faire l'objet d'aides conjoncturelles.

Il nous faut éviter de nouveaux drames humains.

Les élus locaux, témoins de cette détresse humaine, tirent ici la sonnette d'alarme.

Pour que l'agriculture puisse enfin sortir de cette crise, pour continuer de faire vivre le moteur agricole et agroalimentaire de nos territoires bretons, l'AMF 29 en appelle à l'esprit de responsabilité de tous : Union européenne, Etat français, producteurs, abatteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs.

Il nous faut aujourd'hui ranger les individualismes, et remettre ce dossier au cœur du débat régional, national et européen ».

La motion est également consultable en cliquant sur le lien suivant : <http://amf29.asso.fr/soutien-de-lamltours-bretons/>

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

- Travaux d'éclairage public (passage piéton bourg), SDEF : 960 €
- Acquisition véhicule services techniques : 10 650,76 € TTC, garage FIAT BREST